



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 116581

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les risques liés au déplacement en France du nuage radioactif en provenance de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon. Alors que l'agence TEPCO vient de relever le seuil de dangerosité passant ainsi au même niveau de dangerosité que le drame de Tchernobyl il souhaite savoir si le système Télecray, mis en place en France au lendemain de l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986 et qui mesure la radioactivité de l'air, est suffisamment déployé et performant sur l'ensemble de notre territoire y compris sur les territoires d'Outre Mer.

Texte de la réponse

Le réseau de mesures de type Télecray a été initialement déployé suite à l'accident de Tchernobyl. Comportant actuellement 165 balises (dont 5 outre-mer), il permet globalement d'assurer un suivi satisfaisant de la radioactivité ambiante en métropole et sur les principaux territoires d'outre-mer. La distance séparant les balises n'est pas un obstacle à l'observation d'éventuelles masses d'air venant de longues distances (celles-ci étant relativement homogènes sur de grandes échelles) ; par ailleurs, le réseau est plus dense au voisinage des sites nucléaires français pour détecter tout incident qui trouverait son origine sur notre territoire. Toutefois, un programme de modernisation du réseau a été lancé en 2008. Ceci conduit l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) à remplacer un certain nombre d'appareils et à étendre son réseau : celui-ci devrait compter environ 420 balises en 2015. Enfin, un plan de surveillance environnementale spécifique a également été mis en place en France (métropole et outre-mer) pour détecter et caractériser la présence d'éléments radioactifs rejetés lors de l'accident de la centrale de Fukushima. Les modalités de prélèvements d'échantillons collectés dans l'environnement (aérosols, eaux de pluie, végétaux à feuilles et lait) et de mesures ont été adaptées afin d'être en capacité de détecter les concentrations très faibles susceptibles d'atteindre l'ensemble du territoire français (métropole et départements et régions d'outre-mer - collectivités d'outre-mer (DROM-COM)).

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116581

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8699

Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11805